

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration

Mise à jour de juillet 2023



Terminée



En cours



Non commencée

### Domaine de recommandation n° 1 : Recrutement

| 1.1   | Accroître l'immigration au Manitoba   | Mesure à prendre   | Statut   |
|-------|---|--|--|
| 1.1.1 | Étant donné que le premier ministre du Manitoba est actuellement président du Conseil de la fédération, encourager un dialogue collaboratif entre les ordres de gouvernement afin d'augmenter les allocations de candidats provinciaux pour le Manitoba. L'allocation de 6 367 nominations du Programme des candidats du Manitoba en 2022 est insuffisante pour combler les lacunes actuelles estimées en matière d'offre de main-d'œuvre.  | Augmenter l'allocation du Programme des candidats du Manitoba  | Un plaidoyer important a entraîné une augmentation de l'allocation de 9 500 pour 2023 et des augmentations théoriques à 9 880 pour 2024 et 10 571 pour 2025.   |
|       | Le Conseil demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) d'augmenter l'allocation des nominations du Programme des candidats du Manitoba à 1 % de la population du Manitoba par année.   | Augmenter l'allocation du Programme des candidats du Manitoba  | L'allocation actuelle de 9 500 nominations représente plus de 20 000 personnes (membres de la famille du demandeur principal). Ce nombre total est supérieur à 1 % de la population du Manitoba.   |
| 1.1.2 | Maximiser toutes les autres options du Programme des candidats des provinces non manitobaines afin d'augmenter le nombre d'immigrants qui s'établissent au Manitoba au lieu de les faire tous passer par le Programme des candidats du Manitoba. Plaider en faveur d'une augmentation de l'allocation du Manitoba dans le cadre du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, qui aide les réfugiés qualifiés à immigrer au Canada par l'intermédiaire des programmes économiques existants. Avec la priorité d'accroître l'immigration francophone et avec l'afflux actuel d'arrivées d'Ukrainiens au Manitoba, travailler avec le gouvernement fédéral pour avoir des catégories d'allocation précises francophones et ukrainiennes dans la catégorie d'immigration économique fédérale en dehors des allocations régulières du Programme des candidats du Manitoba. | Augmenter le nombre annuel de droits d'établissement, l'allocation du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique et plaider pour des catégories d'allocation spécifiques francophones et ukrainiennes. | En 2022, on a enregistré le plus grand nombre de résidents permanents arrivés au Manitoba depuis la création du Programme des candidats du Manitoba en 1998 (21 675). Le plaidoyer se poursuit en faveur du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique et les allocations francophones/ukrainiennes. |
| 1.1.3 | Au fur et à mesure que les allocations au Programme des candidats du Manitoba augmentent, s'assurer que Voies d'immigration dispose d'un personnel suffisant pour maintenir les délais de traitement actuels de six mois ou moins.  | Augmenter le nombre d'agents du Programme des candidats du Manitoba pour maintenir la norme de service de traitement de six mois.  | Quatre nouveaux agents à temps plein du Programme des candidats du Manitoba se sont ajoutés à l'équipe depuis février 2023.  |
| 1.1.4 | Élaborer et mettre en œuvre une stratégie provinciale d'immigration en tenant compte de facteurs tels que : le maintien et la croissance de la population francophone du Manitoba, favoriser le développement économique dans les zones en dehors de la région de la capitale, les pénuries de main-d'œuvre et les besoins uniques en main-d'œuvre dans la région de la capitale et dans d'autres régions de la province.   | Élaborer une stratégie provinciale en matière d'immigration.   | Un nouveau Conseil consultatif sur l'immigration économique et l'établissement et un groupe de travail interministériel ont été créés pour orienter l'élaboration d'une stratégie.   |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

| 1.2 Recrutement                          |   | Mesure à prendre   | Statut  |
|--|---|--|---|
| 1.2.1                                    | Être plus proactif et compétitif dans le recrutement d'étudiants internationaux, de travailleurs qualifiés et d'investisseurs à l'étranger. Diversifier les pays d'origine et étendre les activités de sensibilisation aux régions comptant un grand nombre d'immigrants potentiels possédant de solides titres professionnels et des liens familiaux/communautaires avec le Manitoba ou les communautés de la diaspora établies au Manitoba.   | Travailler avec un certain nombre d'intervenants pour déterminer et cibler les pays sources souhaitables. Fournir un soutien et des conseils liés à l'immigration au besoin. | Mission de recrutement en santé aux Philippines entreprise en février 2023; participation à une édition en ligne axée sur les technologies de l'information et l'accueil de Destination Canada en mars 2023; et envoi du personnel aux Pays-Bas pour l'exposition Emigratiebeurs Emigration en avril 2023. Le personnel de l'immigration a également fourni un soutien virtuel au partenaire communautaire YES! Winnipeg dans le cadre de sa mission de recrutement international hybride en juin 2023. La planification des futures missions est en cours. |
| 1.2.2                                    | Être transparent sur les possibilités et éliminer les problèmes de communication avec les professionnels formés à l'étranger concernant la disponibilité des carrières dans la région afin d'éviter les problèmes potentiels.   | Rédiger des renseignements sur les perspectives du marché du travail destinés aux professionnels formés à l'étranger.  | Le travail n'a pas encore commencé.   |
| 1.3 Répondre aux besoins en main-d'œuvre |   | Mesure à prendre   | Statut  |
| 1.3.1                                    | Aligner les nominations de travailleurs qualifiés et d'investisseurs-entrepreneurs par l'intermédiaire du Programme des candidats du Manitoba sur les secteurs stratégiques de croissance de l'industrie pour le Manitoba. Cette initiative pourrait également tenir compte d'autres stratégies et plans provinciaux, comme la Stratégie relative aux compétences, au talent et aux connaissances et le Plan vert et climatique du Manitoba. La majorité (81 %) des personnes qui ont répondu au sondage étaient favorables à l'alignement des candidats du Programme des candidats du Manitoba sur les domaines de croissance des industries/secteurs. | Organiser des tirages de déclaration d'intérêt en fonction des besoins du marché du travail.   | Terminé. Depuis le 23 février 2023, le Programme des candidats du Manitoba procède à des tirages ciblés pour sélectionner des candidats travaillant au Manitoba dans des professions où de grandes pénuries de main-d'œuvre sont signalées.   |
| 1.3.2                                    | Le gouvernement du Manitoba encourage les entreprises à aider au recrutement et à l'intégration de travailleurs internationaux qualifiés. Offrir une subvention aux employeurs aiderait à développer ces programmes. Lors de l'élaboration de ces programmes, tenir compte des besoins des petites organisations sans ressources humaines ni départements.  | Accroître la capacité du Programme des candidats du Manitoba à soutenir les employeurs.  | Des options pour améliorer les services aux employeurs sont en cours d'élaboration.   |
| 1.3.3                                    | Établir un portail de recrutement à source unique pour que les employeurs manitobains et les talents mondiaux puissent se connecter.  | Continuer de maintenir et d'élargir les relations avec les Bureaux de développement économique, y compris régionaux et francophones.   | Economic Development Winnipeg Inc. a élargi son portail d'emploi basé à Winnipeg, le faisant passer d'une échelle municipale à une échelle provinciale. Le personnel de l'immigration a été formé à l'utilisation du portail Work in Manitoba et fait régulièrement la promotion de cette plateforme auprès des candidats étrangers et des employeurs locaux.   |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|            |   |  |  |
|------------|---|--|--|
| 1.3.4      | Créer une liste d'employeurs de confiance afin de faciliter un processus accéléré pour répondre aux besoins du marché du travail.   | Accroître la capacité du Ministère à dialoguer avec les employeurs.                                      | Les employeurs manitobains qui ont un historique de recrutement positif par le biais des Services aux employeurs et qui satisfont systématiquement aux critères d'admissibilité des employeurs peuvent figurer sur une liste d'employeurs de confiance. Du personnel supplémentaire augmentera la capacité de l'Unité des services aux employeurs à évaluer les employeurs et à mieux faire connaître les services de l'Unité. |
| <b>1.4</b> | <b>Immigration hors de la région de la capitale</b>   | <b>Mesure à prendre</b>  | <b>Statut</b>  |
| 1.4.1      | La Division de l'immigration communique les statistiques d'établissement par région aux municipalités en rendant son portail de données facilement accessible à partir de la page d'accueil du site Web Immigrer au Manitoba.   | Rendre les données sur les droits d'établissement plus accessibles.                                      | Les données sur les droits d'établissement sont fournies par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, mais des options sont envisagées pour rendre les données sur les droits d'établissement publiées sur le portail de données immigratemanitoba.com/fr plus conviviales et plus faciles à parcourir.  |
| 1.4.2      | La division établit des centres régionaux d'immigration économique pour travailler en étroite collaboration avec des partenaires à l'extérieur de la région de la capitale et dans le nord du Manitoba.   | À déterminer.  | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 1.4.3      | Établir et communiquer des objectifs quant au nombre de candidats du Programme des candidats du Manitoba destinés à des régions à l'extérieur de la région de la capitale, y compris le nord du Manitoba.   | À déterminer.  | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 1.4.4      | Organiser des tirages au sort spéciaux parmi les déclarations d'intérêt en fonction des besoins du marché du travail régional et des facteurs d'adaptabilité.   | Organiser des tirages de déclaration d'intérêt en fonction des besoins régionaux du marché du travail.   | Des options sont en cours d'élaboration.   |
| <b>1.5</b> | <b>Immigration francophone</b>  | <b>Mesure à prendre</b>  | <b>Statut</b>  |
| 1.5.1      | Adopter une politique d'immigration économique francophone précise et distincte dans le but de maintenir la proportion de francophones dans la population totale du Manitoba.   | Envisager l'adoption d'une politique d'immigration économique francophone.                               | Des discussions préliminaires ont eu lieu avec des représentants de la communauté francophone et du Conseil consultatif des affaires francophones.   |
| 1.5.2      | Accroître la capacité du gouvernement du Manitoba à traiter les demandes d'immigration des pays sources francophones.   | Accroître la capacité en embauchant du personnel bilingue supplémentaire.                                | Un agent bilingue du Programme des candidats du Manitoba a été embauché. Le Ministère explore d'autres possibilités d'augmenter son effectif bilingue.   |
| <b>1.6</b> | <b>Investisseurs-entrepreneurs</b>  | <b>Mesure à prendre</b>  | <b>Statut</b>  |
| 1.6.1      | Créer des options virtuelles. Bien que les voyages d'exploration/recherche ne soient pas obligatoires, ils peuvent être bénéfiques. Lors de l'émission de lettres d'avis de candidature, le Programme des candidats du Manitoba pourrait inclure une soumission virtuelle préliminaire pour faire avancer le processus. | Donner accès aux options virtuelles pour rationaliser le processus pour les investisseurs-entrepreneurs. | Des options sont en cours d'élaboration. Le Ministère prévoit consulter les intervenants du Manitoba et le gouvernement du Canada au sujet des modifications proposées au programme.   |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|            |   |   |  |
|------------|---|---|--|
| 1.6.2      | Encourager les entrepreneurs internationaux à investir dans les collectivités à l'extérieur de la région de la capitale en créant de nouvelles entreprises et en achetant des entreprises existantes. La création de nouvelles entreprises dans ces collectivités augmente le nombre d'entreprises et la taille du bassin d'entreprises et peut accroître la création d'emplois et les services communautaires disponibles. Les investisseurs qui achètent des entreprises existantes peuvent fournir un plan de relève aux propriétaires d'entreprise actuels. | Modifier les politiques et les processus pour augmenter le nombre d'investisseurs-entrepreneurs internationaux. | Des options sont en cours d'élaboration. Le Ministère prévoit consulter les intervenants du Manitoba et le gouvernement du Canada au sujet des modifications proposées au programme. |
| 1.6.3      | Par souci d'uniformité avec les autres provinces, le Manitoba devrait réduire ou supprimer l'exigence linguistique pour le volet Investisseurs-entrepreneurs et explorer des façons de fournir des services d'interprétation au besoin aux investisseurs.   | Veiller à ce que les exigences et les soutiens soient appropriés et compétitifs face à d'autres provinces.      | Des options sont en cours d'élaboration. Le Ministère prévoit consulter les intervenants du Manitoba et le gouvernement du Canada au sujet des modifications proposées au programme. |
| <b>1.7</b> | <b>Étudiants internationaux</b>   | <b>Mesure à prendre</b>   | <b>Statut</b>  |
| 1.7.1      | Travailler avec IRCC pour réduire leur arriéré et améliorer les délais de traitement pour les étudiants internationaux afin de s'assurer que ces demandeurs reçoivent leurs visas à la date nécessaire pour commencer leurs études au Manitoba.   | Plaidoyer pour des délais de traitement plus courts.  | Le Manitoba continue d'évoquer les délais de traitement pour les étudiants internationaux avec le gouvernement du Canada.  |
| 1.7.2      | Élargir les programmes pour les jeunes investisseurs afin d'inclure les étudiants étrangers diplômés de partout au Canada et du monde entier, et abaisser les exigences linguistiques pour les jeunes investisseurs.  | Examiner la voie Entrepreneurat pour étudiants internationaux.  | Des options d'examen sont en cours d'élaboration.  |
| 1.7.3      | Promouvoir les possibilités de carrière dans les métiers pour les étudiants internationaux en supprimant l'exigence de travail de six mois pour les diplômés d'Apprentissage Manitoba qui ont des offres d'emploi.  | Examiner les critères d'admissibilité au programme Voie des carrières et consulter Apprentissage Manitoba.      | Le travail n'a pas encore commencé. Discutera avec le Conseil consultatif sur l'immigration économique et l'établissement.   |
| <b>1.8</b> | <b>Améliorer les efforts de marketing</b>   | <b>Mesure à prendre</b>   | <b>Statut</b>  |
| 1.8.1      | Améliorer le site Web Immigrer au Manitoba et les campagnes de marketing pour promouvoir l'abordabilité, le faible coût de la vie et la vigueur du marché du travail au Manitoba.   | Améliorer le site Web Immigrer au Manitoba.   | Une approche progressive de la refonte du site Web est en cours.   |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|       |   |   |  |
|-------|---|---|--|
| 1.8.2 | <p>Réorganiser le site Web Immigrer au Manitoba pour le rendre visuellement attrayant et facile à parcourir. Cela pourrait inclure ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter des témoignages de nouveaux arrivants, d'étudiants internationaux, d'employeurs, etc. et utiliser des exemples de réussite</li> <li>• Avoir une vidéo présentant le Manitoba et les besoins de notre secteur (p. ex. secteur des TI, soins de santé, etc.)</li> <li>• Connecter le site Web Immigrer au Manitoba à l'un des partenaires, comme le site Web YES! Winnipeg, qui fournit une grande partie des vidéos/témoignages nécessaires et des liens clairs vers les employeurs</li> <li>• Allouer des fonds pour des campagnes de marketing liées aux avantages, à l'acceptation, à la compréhension, etc. Cela pourrait inclure ce qui suit :</li> <li>• Expliquer les avantages de choisir le Manitoba, y compris l'abordabilité et le faible coût de la vie au Manitoba par rapport à d'autres villes canadiennes</li> <li>• Construire une marque : Tout le monde est chez lui au Manitoba</li> <li>• Faire connaître nos efforts en faisant de la promotion sur les médias sociaux et auprès des groupes d'immigrants, et en utilisant les médias étrangers, les organisations pertinentes et les partenaires internationaux pour faire connaître les avantages de notre province</li> </ul> | Améliorer le site Web Immigrer au Manitoba. | Une approche progressive de la refonte du site Web est en cours. |
|-------|---|---|--|

## Domaine de recommandation n° 2 : Rationalisation du Programme des candidats du Manitoba et équilibre des besoins

| 2.1   | Collaborer avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada   | Mesure à prendre  | Statut   |
|-------|---|---|--|
| 2.1.1 | Travailler avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour réduire son arriéré et améliorer les délais de traitement au niveau fédéral, en particulier pour les candidats dont les compétences sont très demandées au Manitoba. | <p>Améliorer les délais de traitement des demandes de permis de travail et de résidence permanente pour les candidats des provinces.</p> <p>Normaliser les délais de traitement des demandes de résidence permanente de tous les immigrants de la catégorie économique.</p> | Travailler avec des collègues fédéraux-provinciaux/territoriaux (FPT) pour améliorer les délais de traitement par le biais du Forum des ministres responsables de l'immigration. |
| 2.1.2 | Travailler avec le gouvernement fédéral pour contourner le processus d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les secteurs/postes dont les besoins sont les plus importants au Manitoba.                                 | Travailler avec IRCC pour mettre en œuvre l'exemption de l'EIMT pour les professions de la santé en demande.  | Mesure en cours d'examen pour déterminer l'approche la plus efficace.  |
| 2.2   | Répondre aux besoins en main-d'œuvre  | Mesure à prendre  | Statut   |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|            |   |  |  |
|------------|---|--|--|
| 2.2.1      | Accorder la priorité aux secteurs industriels et aux professions ayant le plus grand besoin de main-d'œuvre qualifiée, selon les données fédérales et provinciales, ainsi que les commentaires du milieu des affaires. Cela peut nécessiter l'examen et l'ajustement des points de la déclaration d'intérêt et des tirages au sort conçus pour s'assurer que les candidats des provinces sont sélectionnés pour répondre aux besoins du marché du travail pour les travailleurs ayant différents niveaux d'éducation et de compétences linguistiques. | Envisager des améliorations à la politique et aux processus de déclaration d'intérêt du Programme des candidats du Manitoba, ainsi qu'au système de points.  | En cours. Depuis le 23 février 2023, le Programme des candidats du Manitoba procède à des tirages ciblés pour sélectionner des candidats travaillant au Manitoba dans les professions présentant les plus grandes pénuries de main-d'œuvre.<br><br>Des options de révision du système de points sont en cours d'élaboration. |
| 2.2.2      | Examiner les points attribués pour les compétences linguistiques afin de s'assurer que le Programme des candidats du Manitoba est ouvert aux candidats dans les professions qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre au Manitoba et où des compétences linguistiques inférieures peuvent être acceptables. Si nécessaire, collaborer avec IRCC pour résoudre ce problème en concevant et en améliorant le volet du Programme des candidats du Manitoba ou des projets pilotes.   | Envisager des projets pilotes ou des changements au système de points de la déclaration d'intérêt.   | Des options de révision du système de points et des projets pilotes sont en cours d'élaboration.   |
| 2.2.3      | Travailler avec les régions pour s'assurer que les tirages de déclarations d'intérêt répondent à leurs besoins uniques en matière de marché du travail local.   | Envisager de mettre en œuvre des tirages de déclaration d'intérêt pour refléter les besoins régionaux du marché du travail.  | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| <b>2.3</b> | <b>Critères pour les points d'expression d'intérêt et les tirages</b>   | <b>Mesure à prendre</b>  | <b>Statut</b>  |
| 2.3.1      | Faire monter les immigrants éventuels ayant un lien familial au Manitoba plus haut à chaque étape du processus; cela pourrait inclure l'augmentation des points de déclaration d'intérêt pour le lien familial et la tenue de tirages pour sélectionner ceux qui ont un lien familial.  | Envisager des améliorations à la politique et aux processus de déclaration d'intérêt du Programme des candidats du Manitoba, ainsi qu'au système de points.  | Au total, 100 % des personnes qui ont reçu des invitations à postuler lors de récents tirages de Travailleurs spécialisés à l'étranger ont indiqué un lien familial étroit dans leur déclaration d'intérêt. Des options pour donner la priorité aux personnes ayant un lien familial étroit sont en cours d'élaboration.     |
| 2.3.2      | Privilégier les candidats francophones qui envisagent de s'établir dans une région à l'extérieur de la région de la capitale.   | Collaborer avec les intervenants régionaux et francophones pour obtenir des commentaires sur l'établissement des priorités proposé. Examiner la possibilité de créer des tirages spéciaux de déclaration d'intérêt pour ces candidats. | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 2.3.3      | Attribuer des points de capital humain au conjoint à l'instar des programmes fédéraux d'immigration économique.   | Envisager de modifier le système de points de la déclaration d'intérêt.  | Le travail n'a pas encore commencé.  |



## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|            |   |   |  |
|------------|---|---|--|
| 2.3.4      | Fixer des objectifs pour le nombre de déclarations d'intérêt qui seront tirées au sort pour chacun des volets du Programme des candidats du Manitoba, et les communiquer clairement. La Division des passerelles de l'immigration devrait également communiquer clairement la fréquence des tirages et le bassin de candidats auquel chaque tirage s'applique (par exemple, les travailleurs qualifiés au Manitoba, les travailleurs qualifiés à l'étranger et les étudiants internationaux). | Envisager des améliorations au processus de tirage de la déclaration d'intérêt.   | Tous les détails sur chaque tirage de déclaration d'intérêt sont publiés sur le site Web d'Immigrer au Manitoba immédiatement après le tirage.   |
| <b>2.4</b> | <b>Immigration hors de la région de la capitale</b>   | <b>Mesure à prendre</b>   | <b>Statut</b>  |
| 2.4.1      | Diriger l'élaboration d'une stratégie, en collaboration avec les municipalités, pour soutenir l'immigration à l'extérieur de la région de la capitale. Il faudrait notamment sensibiliser les municipalités régionales et leur communiquer des renseignements sur les ressources et les soutiens offerts par la Division des passerelles de l'immigration et leur transmettre le nom d'une personne-ressource dédiée du Programme des candidats du Manitoba.                                  | Intégrer les priorités régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie provinciale d'immigration.               | La Division de l'immigration a un personnel dévoué qui collabore avec les communautés régionales. Un nouveau conseil consultatif et un groupe de travail interministériel sur l'immigration économique et l'établissement ont été créés pour orienter l'élaboration d'une stratégie. |
| 2.4.2      | Élaborer une stratégie pour favoriser l'immigration dans les collectivités du Nord. Par exemple, la reconnaissance des besoins uniques des collectivités du nord du Manitoba peut être reconnue dans la conception des volets ou les points d'évaluation.   | Intégrer les priorités du nord dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie provinciale d'immigration.                  | Un nouveau conseil consultatif et un groupe de travail interministériel sur l'immigration économique et l'établissement ont été créés pour orienter l'élaboration d'une stratégie.   |
| <b>2.5</b> | <b>Étudiants internationaux</b>   | <b>Mesure à prendre</b>   | <b>Statut</b>  |
| 2.5.1      | Fournir un processus accéléré au sein du Programme des candidats du Manitoba pour les étudiants internationaux qui vivent ou déménagent dans des communautés à l'extérieur de la région de la capitale après l'obtention de leur diplôme pour trouver un emploi.  | Examiner les données relatives à l'établissement existant des étudiants internationaux à l'extérieur de la région de la capitale. | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 2.5.2      | Réduire la déduction actuelle de points pour les étudiants internationaux qui ont étudié et travaillé dans d'autres provinces et les inciter à s'établir à l'extérieur de la région de la capitale en leur offrant un traitement par le Programme des candidats du Manitoba après avoir travaillé 12 mois à l'extérieur de la région de la capitale ou 18 mois dans la région de la capitale.   | Examiner les données relatives à la rétention actuelle des étudiants internationaux hors province.                                | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 2.5.3      | Envisager des points supplémentaires pour les diplômés internationaux des établissements postsecondaires du Manitoba ayant des liens familiaux.   | Envisager de modifier le système de points de la déclaration d'intérêt.   | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 2.5.4      | Augmenter à un an la durée minimum d'expérience de travail au Manitoba requise pour les conjoints de titulaires de permis d'études ou de travail pour pouvoir présenter une demande au Programme des candidats du Manitoba.   | Examiner l'incidence de l'augmentation de l'exigence d'admissibilité au travail pour les conjoints.                               | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 2.5.5      | Revoir le Projet pilote de la voie Entrepreneurat pour étudiants internationaux pour évaluer son succès et son efficacité.  | Passer en revue le Projet pilote de la voie Entrepreneurat pour étudiants internationaux.   | Des options sont en cours d'élaboration. Le Ministère prévoit consulter les intervenants du Manitoba et le gouvernement du Canada au sujet des modifications proposées au programme.   |
| <b>2.6</b> | <b>Investisseurs-entrepreneurs</b>  | <b>Mesure à prendre</b>   | <b>Statut</b>  |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|       |   |   |  |
|-------|---|---|--|
| 2.6.1 | Rationaliser le processus et la vérification financière de la liste de contrôle des fonds.  | Envisager de modifier le volet Investisseurs-entrepreneurs. | Des options sont en cours d'élaboration. Le Ministère prévoit consulter les intervenants du Manitoba et le gouvernement du Canada au sujet des modifications proposées au programme. |
| 2.6.2 | Inciter les personnes qui présentent des demandes dans le volet Investisseurs-entrepreneurs à se concentrer sur les grappes industrielles dans les collectivités à l'extérieur de la région de la capitale.   | Envisager de modifier le volet Investisseurs-entrepreneurs. | Des options sont en cours d'élaboration. Le Ministère prévoit consulter les intervenants du Manitoba et le gouvernement du Canada au sujet des modifications proposées au programme. |
| 2.6.3 | Examiner et ajuster les attributions de points en fonction de l'âge pour les investisseurs afin de refléter le fait que les personnes plus âgées (âgées de 45 à 54 ans) ont souvent plus de moyens et d'expérience pour investir dans une entreprise. | Envisager de modifier le volet Investisseurs-entrepreneurs. | Des options sont en cours d'élaboration. Le Ministère prévoit consulter les intervenants du Manitoba et le gouvernement du Canada au sujet des modifications proposées au programme. |

## Domaine de recommandation n° 3 : Établissement et rétention

| 3.1   | Améliorer et rationaliser les services d'établissement   | Mesure à prendre   | Statut   |
|-------|--|--|--|
| 3.1.1 | Le gouvernement provincial devrait travailler avec les organismes de services d'établissement pour rationaliser et améliorer les services d'établissement pour tous les nouveaux arrivants au Manitoba. Il est nécessaire que tous les nouveaux arrivants soient dirigés vers un guichet unique relié aux ressources de leurs communautés. Cela devrait comprendre ce qui suit : | Entreprendre les quatre mesures ci-dessous :   | Quatre mesures proposées sont à différents stades de mise en œuvre (voir ci-dessous).  |
|       | Effectuer un examen du système d'établissement du Manitoba pour définir les pratiques exemplaires, le dédoublement des services, les lacunes dans les services et les systèmes ou processus qui ne fonctionnent pas. L'examen devrait également déterminer tout écart de financement entre les programmes fédéraux et provinciaux actuels pour les services d'établissement.     | Examiner les services d'établissement et d'intégration au Manitoba en partenariat avec le gouvernement du Canada et repérer les dédoublements et les lacunes.  | Le travail n'a pas encore commencé.  |
|       | Examiner les secteurs de l'établissement et de l'emploi afin de créer des processus communs d'admission et d'évaluation.   | Mettre en œuvre un processus normalisé d'évaluation des besoins et d'admission dans tous les projets de services d'établissement financés par le gouvernement provincial afin d'être cohérent avec les services d'établissement financés par IRCC. Des efforts interministériels et sectoriels seraient nécessaires pour parvenir à un processus commun normalisé d'admission et d'évaluation. | De nombreux organismes financés par la province utilisent les services d'évaluation des besoins et avantages et d'aiguillage (SÉBAA) qui ont été mis en place par IRCC et le Manitoba en 2021 pour créer un processus normalisé d'évaluation des besoins et d'admission pour tous les nouveaux arrivants qui accèdent aux services d'établissement au Manitoba. À l'heure actuelle, les SÉBAA ne peuvent être utilisés que par des organisations qui reçoivent également un financement d'IRCC. Des options sont en cours d'examen pour assurer des processus communs à tous les organismes qui reçoivent un financement provincial, y compris ceux qui n'ont pas accès aux SÉBAA. |



## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|            |  |   |  |
|------------|--|---|--|
|            | Utilisation de la réponse mise en place pour les Ukrainiens déplacés comme un modèle d'arrivée et d'installation. Passer en revue les soutiens qui ont été fournis à ces immigrants, y compris le premier contact à l'aéroport, l'intervention d'urgence Canada-Ukraine et le site Web <a href="http://manitoba4ukraine.ca/fr">manitoba4ukraine.ca/fr</a> , pour déterminer les réussites et les leçons apprises qui peuvent être appliquées à d'autres nouveaux arrivants pour les préparer au succès.  | Examiner les leçons apprises et élaborer des options avec d'autres ministères.  | L'analyse préliminaire des options a commencé.   |
|            | Avoir un portail commun pour tous les programmes axés sur l'emploi.  | Examiner la recommandation de partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'Industrie et du Commerce.                     | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 3.1.2      | Explorer les options de création d'une plateforme numérique partagée à laquelle tous les organismes d'établissement et les ministères gouvernementaux peuvent accéder pour diriger les nouveaux arrivants vers des employeurs et d'autres ressources, recueillir et analyser des données et éclairer la prise de décision. L'idée est d'aider les talents internationaux à chaque étape. La plateforme lancerait une évaluation des besoins et serait un programme de jumelage pour aider les travailleurs qualifiés à entrer en contact avec des employeurs et d'autres personnes et organisations locales clés (p. ex. des organisations communautaires, des médecins de famille, etc.). | Explorer les possibilités pour une plateforme numérique partagée.   | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 3.1.3      | Veiller à ce que chaque région dispose d'un centre unique de services d'établissement qui offre des espaces de formation et d'apprentissage, ainsi que des soutiens auxiliaires, tels que la traduction ou des aides au logement. Ces centres régionaux peuvent tirer parti de partenariats avec d'autres organisations provinciales qui ont déjà ou sont en train d'établir des emplacements satellites pour partager l'infrastructure.   | Explorer les options avec d'autres ministères provinciaux et le gouvernement du Canada.   | Le volet Réseau communautaire des nouveaux arrivants du Programme de soutien à l'intégration communautaire des nouveaux arrivants finance des projets dans six communautés régionales. |
| <b>3.2</b> | <b>Une coordination efficace entre toutes les parties prenantes</b>  | <b>Mesure à prendre</b>   | <b>Statut</b>  |
| 3.2.1      | Travailler avec les groupes ethnoculturels pour améliorer les services d'établissement.  | Encourager les services d'établissement financés par la province à collaborer avec des groupes ethnoculturels ou à former des partenariats. | Le volet Réseau communautaire des nouveaux arrivants finance quatre organismes ethnoculturels dont les projets répondaient aux exigences du programme.                                 |
| 3.2.2      | Affecter 100 % des frais de demande du Programme des candidats du Manitoba aux services d'établissement.   | Augmenter le financement des services d'établissement.  | Terminé. Le financement du Programme de soutien à l'intégration communautaire des nouveaux arrivants est doublé et dépasse les revenus totaux du Programme des candidats du Manitoba.  |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|            |  |   |  |
|------------|--|---|--|
| 3.2.3      | Améliorer l'accès au permis de conduire en apportant des modifications à la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) afin de réduire les temps d'attente entre les essais écrits et les essais sur route pour les personnes âgées d'au moins 18 ans, et en offrant des incitatifs aux nouveaux arrivants pour qu'ils suivent des cours de conduite afin d'augmenter la probabilité de succès et mieux utiliser les ressources de la SAPM. Les nouveaux arrivants qui n'ont pas de permis de conduire de leur pays d'origine peuvent se heurter à d'importants obstacles et limitations. | Consulter la SAPM pour connaître les modifications possibles de la politique.   | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| <b>3.3</b> | <b>Employeurs</b>  | <b>Mesure à prendre</b>   | <b>Statut</b>  |
| 3.3.1      | Faire participer Economic Development Winnipeg Inc. et les unités de développement économique régional, les conseils d'affaires, les chambres de commerce et les employeurs pour explorer comment ils peuvent être engagés dans le cadre du système d'établissement et d'intégration. Cette stratégie devrait inclure des possibilités d'engagement dans des zones en dehors de la région de la capitale.  | Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'engagement.   | La Division de l'immigration maintient une communication solide avec Economic Development Winnipeg Inc. et possède un certain nombre de bureaux de développement économique partout au Manitoba. Les partenariats se concentrent sur le marketing et le recrutement et pourraient être étendus. Plusieurs collectivités travaillent déjà en partenariat avec le Programme des candidats du Manitoba, comme Morden, Winkler-Stanley et Neepawa. |
| 3.3.2      | Accorder une subvention aux employeurs qui aident à élaborer des programmes d'intégration d'employés internationaux ou qui y contribuent.  | Explorer les options de partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce.                                      | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 3.3.3      | Éduquer les employeurs sur l'utilisation de l'« expérience de travail au Canada » dans le recrutement et la sélection, et sur la nécessité de prouver qu'il s'agit d'une véritable exigence professionnelle avant de l'utiliser comme critère de recrutement et d'embauche.  | Travailler avec les services d'emploi financés par la province pour examiner/élaborer/améliorer le matériel de formation/d'information pour les employeurs. | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| <b>3.4</b> | <b>Municipalités hors de la région de la capitale</b>  | <b>Mesure à prendre</b>   | <b>Statut</b>  |
| 3.4.1      | Le gouvernement provincial devrait offrir des incitatifs à l'établissement régional pour augmenter ce que les collectivités peuvent offrir localement.   | L'appel à candidatures de 2023 donnera la priorité aux projets qui comblent les lacunes   | Six projets dans des collectivités régionales du Manitoba ont été sélectionnés.  |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|            |  |  |  |
|------------|--|--|--|
| 3.4.2      | Offrir un meilleur accès à l'éducation postsecondaire dans les communautés à l'extérieur de la région de la capitale afin d'améliorer la rétention des familles de nouveaux arrivants dans ces communautés. Souvent, lorsque les enfants de nouveaux arrivants déménagent à Winnipeg ou dans des centres plus grands pour faire des études postsecondaires, leur famille déménage avec eux pour subvenir aux besoins de leurs enfants.           | Examiner la recommandation avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle.  | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| <b>3.5</b> | <b>Formation linguistique</b>  | <b>Mesure à prendre</b>  | <b>Statut</b>  |
| 3.5.1      | Reconnaître que la formation linguistique virtuelle n'est pas une option viable pour certains nouveaux arrivants en raison des limitations de la bande passante, des compétences en littératie numérique, etc. Créer de petits centres de formation linguistique en travaillant avec des organisations locales telles que des bibliothèques, des chambres de commerce et des agences d'établissement pour fournir une aide complète et le Wi-Fi. | Examiner la recommandation de partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce.   | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 3.5.2      | Offrir en milieu de travail une formation linguistique propre à une profession subventionnée par le gouvernement. Cette initiative impliquerait l'employeur dans le processus et garantirait que l'employé n'a pas à quitter son travail pour apprendre l'anglais.   | Examiner la recommandation de partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce.   | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 3.5.3      | Explorer des partenariats public-privé pour accroître l'accès à la formation linguistique générale pour les nouveaux arrivants qui sont devenus citoyens canadiens ou qui sont arrivés en tant que citoyens canadiens naturalisés.   | Examiner la recommandation de partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce.   | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| <b>3.6</b> | <b>Reconnaissance des titres de compétences étrangers</b>  | <b>Mesure à prendre</b>  | <b>Statut</b>  |
| 3.6.1      | Travailler avec les organismes de réglementation pour élaborer et mettre en œuvre des échéanciers cohérents pour l'examen des titres de compétences étrangers et informer les candidats des étapes à suivre pour obtenir un permis au Manitoba.  | 1. Travailler avec des organismes d'autoréglementation pour effectuer des examens d'inscription, qui comprenaient un examen des renseignements publics disponibles pour les demandes. 2. Modifier la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées afin d'inclure des délais pour répondre aux candidats à la mobilité de la main-d'œuvre et l'autorité pour les règlements sur les tests de compétence linguistique. | 1. Le Bureau des pratiques d'inscription équitables a récemment terminé les examens d'inscription qui sont en attente d'approbation finale. Le cas échéant, le Bureau a formulé des recommandations pour modifier les renseignements afin de s'assurer que les renseignements sur les candidats sont clairs et concis. 2. Les modifications apportées à la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées ont reçu la sanction royale en mai 2023, mettant en place des échéanciers de mobilité de la main-d'œuvre. Des règlements sur les tests de compétence linguistique sont en cours d'élaboration. |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|       |   |   |  |
|-------|---|---|--|
| 3.6.2 | Travailler avec les organismes de réglementation pour améliorer et rationaliser le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Cela pourrait inclure une collaboration avec les organismes de réglementation pour réduire les obstacles qui entravent la transmission de renseignements sur ce processus aux professionnels formés à l'étranger.   | Modifier les politiques et les processus pour augmenter le nombre d'investisseurs-entrepreneurs internationaux.   | Le Bureau des pratiques d'inscription équitables a récemment terminé de procéder à des examens d'enregistrement des 31 professions, afin de garantir le respect de la législation sur l'équité, qui existe pour réduire les obstacles à l'inscription des candidats formés à l'étranger. Ces examens sont en attente d'approbation finale.   |
| 3.6.3 | Envisager d'offrir un service d'évaluation des titres de compétences étrangers avant l'arrivée en collaboration avec les organismes de réglementation et les associations professionnelles pour s'assurer qu'un candidat possède l'expérience et les titres de compétences nécessaires pour travailler au Manitoba. La majorité (79 %) des personnes qui ont répondu au sondage sont en faveur d'offrir la reconnaissance des titres de compétences étrangers avant l'arrivée auprès des organismes professionnels et réglementaires avant que les immigrants arrivent au Manitoba. | Explorer et communiquer avec un petit nombre d'organismes de réglementation pour examiner les options de fourniture de services d'évaluation avant l'arrivée. | La plupart des professions régies par la législation sur l'équité au Manitoba offrent des options avant l'arrivée pour commencer le processus d'inscription des professionnels formés à l'étranger.  |
| 3.6.4 | Envisager un crédit d'impôt correspondant aux titres de compétences pour les entreprises manitobaines qui embauchent de nouveaux arrivants et les aident à acquérir une expérience de travail dans un domaine connexe tout en s'efforçant de faire reconnaître leurs titres de compétences par les associations professionnelles et les organismes de réglementation.   | Examiner la recommandation avec le ministère des Finances.  | Le travail n'a pas encore commencé.  |
| 3.6.5 | Travailler avec les intervenants pour élaborer des programmes de transition, des microtitres ou des certificats d'études supérieures pour les professionnels formés à l'étranger afin de soutenir la formation linguistique et technique ainsi que les programmes de préparation au travail. Ces programmes pourraient travailler avec des organismes de réglementation pour réduire les obstacles pour les professionnels formés à l'étranger travaillant dans leur domaine.   | Examiner la recommandation avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle.   | Le Manitoba a modifié la législation sur l'équité en décembre 2021 pour inclure une obligation pour les organismes de réglementation d'explorer les possibilités de collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les employeurs afin de combler les lacunes en matière de compétences et d'augmenter les possibilités de pratique supervisée dans les professions réglementées en vertu de la loi. Le Bureau des pratiques d'inscription équitables examinera tous les organismes de réglementation pour s'assurer qu'ils se conforment à leurs obligations, avec un rapport spécial prévu pour mars 2024. |
| 3.7   | <b>Étudiants internationaux</b>   | <b>Mesure à prendre</b>   | <b>Statut</b>  |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



Non commencée

|            |   |  |   |
|------------|---|--|---|
| 3.7.1      | Aider les étudiants internationaux à acquérir plus d'expérience de travail dans leurs domaines d'études avec des entreprises manitobaines pendant qu'ils terminent leur programme postsecondaire.   | Explorer les moyens d'encourager les employeurs concernés à embaucher des étudiants internationaux en partenariat avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. | Le travail n'a pas encore commencé.   |
| 3.7.2      | Améliorer les programmes de jumelage d'emplois avec les établissements d'enseignement postsecondaire et sensibiliser les entreprises aux avantages d'embaucher des étudiants étrangers diplômés afin d'encourager la participation au marché du travail et la rétention au Manitoba.  | Voir 3.7.1.  | Le travail n'a pas encore commencé.   |
| <b>3.8</b> | <b>Investisseurs-entrepreneurs</b>  | <b>Mesure à prendre</b>  | <b>Statut</b>   |
| 3.8.1      | Le Programme des candidats du Manitoba devrait affecter un gestionnaire de relations aux investisseurs approuvés pour fournir un soutien tout au long du processus d'immigration. Créer des postes de gestionnaires provinciaux des relations avec les employeurs et les nouveaux arrivants entrepreneurs comme ceux d'IRCC pour les programmes d'investissement stratégique.   | Explorer la façon dont les mesures de soutien et les services proposés pourraient être fournis dans la structure organisationnelle actuelle.   | Le travail n'a pas encore commencé.   |
| 3.8.2      | Améliorer les ressources et les soutiens à l'établissement et à l'intégration offerts aux investisseurs une fois arrivés, comme le logement dans les collectivités à l'extérieur de la région de la capitale. Par exemple, l'accès au logement est essentiel et a été soulevé par d'anciens candidats provinciaux du volet Investisseurs-entrepreneurs. Les demandeurs du volet Investisseurs-entrepreneurs ont besoin d'aide pour se loger, ce qui est particulièrement problématique dans les municipalités régionales où peu d'options de logement sont disponibles. Il a été noté que les agents de liaison des arrivées à Morden ont été une ressource utile pour jumeler les nouveaux arrivants avec un logement; l'offre d'appartements de transition ou de subventions au logement en location-achat constituait d'autres ressources utiles pour les nouveaux immigrants. | Explorer les services d'établissement qui pourraient aider les investisseurs-entrepreneurs à l'intérieur et à l'extérieur de la région de la capitale.   | Une annonce publique concernant le financement provincial de l'établissement pour 24 organismes de soutien aux nouveaux arrivants a été faite le 16 mai 2023. Les bénéficiaires retenus ont été nommés, dont six projets dans des collectivités régionales. Les investisseurs-entrepreneurs admissibles peuvent accéder à ces services. |
| 3.8.3      | Créer une boîte à outils d'établissement en douceur comprenant des renseignements sur le financement, la fiscalité, etc.  | Examiner l'état des ressources existantes et examiner la possibilité de créer de nouvelles boîtes à outils.  | Le travail n'a pas encore commencé.   |
| 3.8.4      | Fournir de meilleures perceptions et ressources provinciales pour soutenir les entreprises nouvellement intégrées des nouveaux arrivants au profit des individus et des communautés (p. ex. conformité en matière de santé et de sécurité).   | Augmenter les ressources pour le soutien après l'arrivée, pour le volet Investisseurs-entrepreneurs.   | Le travail n'a pas encore commencé.   |
| <b>3.9</b> | <b>Données</b>  | <b>Mesure à prendre</b>  | <b>Statut</b>   |

## Recommandations du Conseil consultatif de l'immigration



Terminée



En cours



non commencée

|       |   |   |   |
|-------|---|---|---|
| 3.9.1 | Examiner les données utilisées pour déterminer le financement et les soutiens. Les intervenants de certaines régions, en particulier le Nord, estimaient que les données de recensement les plus récentes ne reflétaient pas fidèlement la population des villes et des villages. De plus, les communautés nordiques en particulier fournissent souvent des services à une population régionale beaucoup plus importante, et cela devrait être pris en compte, au lieu des données du recensement, pour refléter plus précisément les besoins de financement et de soutien. | L'intégrité des données du recensement et la base du financement du programme/budget seront examinées en partenariat avec le gouvernement du Canada, les intervenants du Nord et d'autres partenaires pertinents. | Le travail n'a pas encore commencé.   |
| 3.9.2 | Publier des mesures claires sur les organismes d'établissement financés par le Manitoba.  | Les lignes directrices de l'appel à candidatures indiquent clairement les critères de sélection et les priorités de considération du programme de financement.  | Une annonce publique concernant le financement provincial de l'établissement pour 24 organismes de soutien aux nouveaux arrivants a été faite le 16 mai 2023. Les bénéficiaires retenus ont été nommés. |